



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

Présents :

Votants :

N°19

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION
DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 16 JUIL. 2021

Publiée ou notifiée

le : 16 JUIL. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 19 du 4 mars 2021 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis consultatif du comité technique du 24 juin 2021 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n° 5 le 22 juin 2021,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A – Les emplois permanents

Evolutions liées au cadre statutaire et/ou organisationnel de fonctionnement des différentes structures communautaires :

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service dans le cadre du remplacement de personnels ayant quitté leurs fonctions, il est proposé de créer les emplois suivants :

- un emploi d'ingénieur principal à temps complet,

- un emploi de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^e catégorie à temps complet,

- un emploi d'attaché principal à temps complet,

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet,

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires,

- Eu égard aux fonctions d'enseignement exercées par les agents concernés, il est également proposé de créer huit emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe dont 6 à temps complet et 2 à temps non complet respectivement pour 4 h 45 hebdomadaires et 10 h hebdomadaires.

Dans un même temps, il est proposé de supprimer :

- trois emplois de directeur général adjoint des services à temps complet vacants,

- un emploi de directeur adjoint des services techniques à temps complet vacant,

- un emploi de conseiller des activités physiques et sportives à temps complet vacant,

- un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet vacant,

- deux emplois d'agent technique principal de 2^{ème} classe à temps complet vacants,

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (17 h 30 hebdo) vacant,

- huit emplois d'assistant d'enseignement artistique dont 5 à temps complet et 3 à temps non complet respectivement pour 4 h 45 hebdomadaires, 10 h hebdomadaires et 15 h hebdomadaires.

B – Les emplois non permanents

Pour réaliser les projets portés par la communauté d'agglomération, il est proposé, sur le fondement de l'article 3 :

- de prolonger les emplois non permanents suivants :
 - un contrat de projet pour un an à temps non complet à hauteur de 280 heures annualisées d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe pour animer le projet de chorale au conservatoire à rayonnement départemental à compter du 1^{er} septembre 2021. Cet emploi est financé à hauteur de 65% par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
 - un contrat de projet pour un an à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 rémunéré sur le grade d'attaché territorial chargé de la mission « Terre de jeux ». Cet emploi est susceptible d'être financé par les fonds LEADER.

- de créer les emplois non permanents suivants pour l'accompagnement numérique des administrés du territoire :
 - deux contrats de projet de deux ans de conseiller numérique à compter du 1^{er} août 2021 rémunérés sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe. Ces emplois sont financés à 100% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

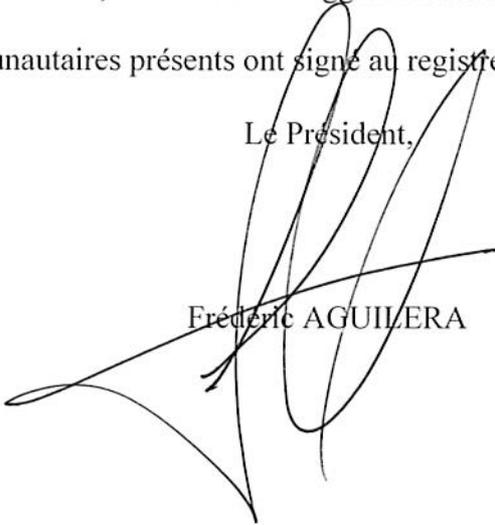
- d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} août 2021 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ANNEXE DELIBERATION DU 8 JUILLET 2021

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AOUT 2021

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 04 03 2021	VARIATION DELIB DU 08 07 2021	EFFECTIFS				
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	FOURVUS	Statutaires	Contractuels
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur Général des Services	A	1		1	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	4	-3	1	0	1	1	0
Directeur Adjoint des Services Techniques	A	1	-1	0	0	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEL		6	-4	2	0	1	1	0
1 - SECTEUR ADMINISTRATIF								
Administrateur	A	1		1	0	0	0	0
Directeur	A	2		2	0	2	2	0
Attaché Principal	A	13	1	14	0	10	9	1
Attaché	A	20		20	0	17	10	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	15		15	0	12	12	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	9		9	0	7	6	1
Rédacteur	B	25		25	0	22	17	5
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	36		36	0	34	34	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	30		30	0	28	27	1
Adjoint Administratif	C	24		24	0	22	20	2
TOTAL ADMINISTRATIF(1)		175	1	176	0	154	137	17
2 - SECTEUR TECHNIQUE								
Ingénieur en Chef hors classe	A	1		1	0	0	0	0
Ingénieur en Chef	A	1		1	0	1	1	0
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	0	0	0
Ingénieur Principal	A	7	1	8	0	7	7	0
Ingénieur	A	6		6	0	5	3	2
Technicien Principal 1ère classe	B	17		17	0	16	14	2
Technicien Principal 2ème classe	B	5		5	0	4	3	1
Technicien	B	11		11	0	9	7	2
Agent de Maîtrise Principal	C	15	-1	14	0	13	13	0
Agent de Maîtrise	C	13		13	0	11	11	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	22		22	0	21	16	5
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	29	-2	27	0	23	23	0
Adjoint Technique	C	55	-1	54	7	51	46	5
TOTAL TECHNIQUE (2)		183	-3	180	7	161	144	17
3 - SECTEUR SOCIAL								
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	5		5	0	5	5	0
Educateur de Jeunes Enfants	A	4		4	0	4	3	1
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	0	2	2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	9		9	0	8	8	0
Agent Social	C	5		5	0	4	4	0
TOTAL SOCIAL (3)		25	0	25	0	23	22	1
4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
Puéricultrice hors classe	A	1		1	0	1	1	0
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	0	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	9		9	0	8	8	0
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	C	5		5	0	4	4	0
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		16	0	16	0	14	14	0

5 - SECTEUR SPORTIF								
Conseiller APS	A	1	-1	0	0	0	0	0
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	8		8	0	8	8	0
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	2		2	0	1	1	0
Educateur APS	B	8		8	0	6	6	0
Opérateur des APS	C	1		1	0	0	0	0
TOTAL SPORTIF(5)		20	-1	19	0	15	15	0
6 - SECTEUR ANIMATION								
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	0	3	3	0
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1		1	0	1	1	0
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	9		9	0	9	9	0
Adjoint d'Animation	C	3		3	0	3	3	0
TOTAL ANIMATION (6)		16	0	16	0	16	16	0
7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE								
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie	A	0	1	1	0	0	0	0
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	7		7	0	6	6	0
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	5	2	7	1	5	5	0
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	21		21	5	19	18	1
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	13	8	21	9	21	8	13
Assistant Enseignement Artistique	B	9	-8	1	0	0	0	0
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)		55	3	58	15	51	37	14
8 - SECTEUR CULTUREL								
Bibliothécaire	A	1		1	0	1	0	1
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	2		2	0	2	2	0
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	1		1	0	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	3		3	0	3	3	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2		2	1	2	2	0
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	0	0	0
TOTAL CULTUREL (8)		10		10	1	9	8	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		506	-4	502	23	444	394	59

EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 04 03 2021	VARIATION DELIB DU 08 07 2021	EFFECTIFS			Contractuels	
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	FOURVUS		
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3		0	0	
CONTRATS DE PROJET :								
ATTACHE	A	2		2		2	2	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1		1		1	1	
REDACTEUR	B	1		1		1	1	
TECHNICIEN	B	6		6		5	5	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1		1		1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1		1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2E CL.	B	1		1	1	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE	C	0	2	2		0	0	
ASSISTANTES MATERNELLES	C	6		6		6	6	
MONITEUR-ETUDIANT (Adjoint administratif)	C	2		2	2	0	0	
REMPLOCANT TEMPORAIRE (art 3-1)		9		9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art 3-1a)		9		9		9	9	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art 3-2a)		111		111	2	108	108	
APPRENTISSAGE	C	7		7		5	5	
MEDECIN VACATAIRES		2		2		2	2	
PSYCHOMOTRICIEN VACATAIRE		1		1		1	1	
PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1		1		0	0	
FOLE LARDY VACATAIRE		6		6		0	0	
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		170	2	172	5	152	152	
TOTAL GENERAL		676	-2	674	28	596	394	202

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 19 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS

.....

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 16/07/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08JUIL2021_19

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_19-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 19.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_19-DE-1-
1_1.pdf)